
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate
14-NR-001

9 juillet 2014

L'ASPC tient sa réunion annuelle

ST. JOHN'S – Les membres de l'Association des superviseurs prudents des caisses (ASPC) se sont rencontrés à St. John's, Terre-Neuve, les 5 et 6 juin, lors de la réunion annuelle de l'organisation.

Les sujets abordés au cours des discussions comprenaient la gestion des liquidités, les exigences de fonds propres, l'assurance responsabilité des directeurs et des administrateurs, les plans de retour à la viabilité et la surveillance continue des caisses centrales. Les groupes de travail de l'ASPC ont également fait le point sur leurs travaux, qui concernent la détermination de la taille des fonds d'assurance-dépôts, la gouvernance des risques liés aux technologies de l'information (TI) et les Normes internationales d'information financière (NIIF). Les groupes de travail sur la détermination de la taille des fonds d'assurance-dépôt et sur la gouvernance des risques liés aux TI rendront publiques leurs orientations au cours des prochaines semaines.

En outre, des fonctionnaires du ministère des Finances et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont présenté des exposés sur les coopératives de crédit fédérales et sur la décision fédérale de cesser progressivement de réglementer les centrales de caisses.

La prochaine réunion de l'ASPC aura lieu en juin 2015 à Regina, en Saskatchewan, où l'Association continuera ses débats au sujet des exigences de fonds propres, de la gestion des liquidités et des systèmes de paiement.

Les membres de l'ASPC sont des superviseurs prudents des caisses des provinces qui collaborent pour instaurer une réglementation et une supervision efficaces du secteur des caisses au Canada.

Pour plus de renseignements :

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Melanie Achtemichuk à info@cupsa-aspc.ca ou consulter le site Web de l'ASPC à www.cupsa-aspc.ca.